



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

EST OUVRAGES

54700 Atton

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/01/2025	F01250100069	410583	F01250100069	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-70510TIM2506TP					
NJB303A320	C30/37 XF1 S3 Dm20 CEM2 320	0.5	M3	121.00	60.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.5	UN	2.50	1.25	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/03/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	62.50 €
Total TVA :	12.50 €
Total TTC :	75.00 €
RESTE A PAYER :	75.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250100069	F01250100069	31/01/2025	410583	EST OUVRAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-70510TIM25 D-70510TIM2506TP						
29/01/2025	004410746	410583	NJB303A320	C30/37 XF1 S3 Dm20 CEM2 320	0.5	M3